

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1985 B 00156

Numéro SIREN : 331 181 792

Nom ou dénomination : QUENIOUX A.B.M.

Ce dépôt a été enregistré le 11/02/2021 sous le numéro de dépôt 7992

COMPTES ANNUELS

en euros

QUENIOUX ABM

Exercice du 01/03/2018 au 28/02/2019

Bilan au 28/02/2019

247 bvd J. JAURES
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

SIRET : 33118179200010

NAF : 4725Z

ATTESTATION

Mission de présentation des comptes

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes de l'entreprise **QUENIOUX ABM** relatifs à la période du **01/03/2018** au **28/02/2019**, qui se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan : 252 303 €
- Chiffre d'affaires : 517 085 €
- Résultat net comptable : 6 685 €

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation de comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à Suresnes

Le 23/05/2019

Amélie Vinatier

Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/03/2018 au 28/02/2019			Au 28/02/2018
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial	40 521		40 521	40 521
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	4 167	671	3 495	
Installations techniques, matériel et outillages industriels	7 189	7 189		
Autres immobilisations corporelles	41 602	34 772	6 830	8 685
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité en portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	3 274		3 274	3 274
ACTIF IMMOBILISÉ	96 752	42 632	54 120	52 480
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements				
En-cours de production : - De biens				
- De services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	153 285		153 285	144 747
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés	200		200	200
Autres	3 380		3 380	6 058
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	41 318		41 318	34 324
Charges constatées d'avance				901
ACTIF CIRCULANT	198 183		198 183	186 230
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF	294 935	42 632	252 303	238 710

Bilan Passif

Bilan Passif	Du 01/03/2018	Du 01/03/2017
	Au 28/02/2019	Au 28/02/2018
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé) 8 000	8 000	8 000
Prime d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves :		
- Légale	800	800
- Statutaires ou contractuelles		
- Réglementées		
- Autres		
Report à nouveau	92 719	84 181
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	6 685	8 538
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	108 205	101 519
Autres fonds propres		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour :		
- Risques		
- Charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes :		
- Au près des établissements de crédit	6	7 065
- Financières diverses		1 997
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 001	1 001
Dettes :		
- Fournisseurs et comptes rattachés	65 132	41 126
- Fiscales et sociales	77 960	86 002
- Sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
EMPRUNTS ET DETTES	144 099	137 191
Écarts de conversion passif		
TOTAL PASSIF	252 303	238 710

Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/03/2018 au 28/02/2019			Au 28/02/2018
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises	517 085		517 085	517 288
Production vendue : - De biens - De services				
Chiffre d'affaires net	517 085		517 085	517 288
Production : - Stockée - Immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions, transferts de charges				
Autres produits			2	52
PRODUITS D'EXPLOITATION			517 088	517 339
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			331 092	318 129
Variation de stocks (marchandises)			-8 537	-16 909
Achats de matières premières et autres approvisionnements			374	950
Variation de stocks (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes *			55 594	52 985
Impôts, taxes et versements assimilés			1 484	1 620
Salaires et traitements			80 794	79 893
Charges sociales			46 195	69 693
Dotations aux : - Amortissements sur immobilisations - Dépréciations sur immobilisations - Dépréciations sur actif circulant - Provisions pour risques et charges			2 526	1 164
Autres charges			9	36
CHARGES D'EXPLOITATION			509 531	507 561
* Y compris : - Redevances de crédit-bail mobilier - Redevances de crédit-bail immobilier				
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			7 556	9 779
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
Produits financiers de participation				
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			14	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			14	
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées			63	140
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIÈRES			63	140
RÉSULTAT FINANCIER			-49	-140
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS			7 507	9 639

Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (suite)	Au 28/02/2019	Au 28/02/2018
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices	822	1 101
TOTAL DES PRODUITS	517 102	517 339
TOTAL DES CHARGES	510 416	508 801
BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)	6 685	8 538

QUENIOUX ABM
S.A.R.L. au capital de 8 000,00 Euros
Siège social : 247 BOULEVARD JEAN JAURES
92100 BOULOGNE BILLANCOURT
R.C.S : 331 181 792

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 20/07/2019

L'an deux mille dix huit,
Le vingt juillet à 9 heures,

Monsieur MICHEL QUENIOUX, détenant 13 parts sociales,
Monsieur ALAIN QUENIOUX, détenant 487 parts sociales,

associés de la société QUENIOUX ABM, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur ALAIN QUENIOUX, préside la séance en qualité de Gérant associé.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 28/02/2019 ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 28/02/2019,
- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 28/02/2018, et affectation des résultats,
- Renouvellement du mandat du gérant,
- Révision de la rémunération de la gérance,
- Questions diverses (art. R223-20, al. 2).

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance.

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 28/02/2019 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 28/02/2019 lesquels font apparaître un bénéfice de 6 685 Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 28/02/2018 s'élevant à 6 685 euros au poste « Report à nouveau » lequel s'établira, après affectation, à la somme de 99 404 Euros.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices (art. 243 Bis du code général des impôts).

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 5

L'Assemblée Générale, prenant acte de l'expiration du mandat de Monsieur ALAIN QUENIOUX, gérant, décide de renouveler ledit mandat pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 28/02/2020.

Le gérant aura les mêmes pouvoirs que ceux qui lui ont été précédemment dévolus.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Monsieur ALAIN QUENIOUX, présent à la réunion, a déclaré accepter le renouvellement de son mandat.

Résolution n° 6

L'Assemblée Générale approuve la rémunération du gérant pour l'exercice écoulé qui s'élève à 48 106Euros.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 7

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

Les associés

La gérance